



**INFORMATION POUR LES
FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES
ET
FOURNISSEURS DE SOLUTIONS**

-

18 SEPTEMBRE 2023





Ordre du jour:

1. Statistiques sur la qualité des données
2. Collecte rémunération
3. Point sur les différentes taxonomies publiées
4. Collectes bureautiques transformées en XBRL
5. Évolutions réglementaires
6. Actualités DLPP : ajout de boîtes mails communes dans la Carte de Visite
7. OneGate - Refonte
8. Questions/réponses





1- STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 1/6

A partir de Q2 2023, la taxonomie 3.2 s'applique pour les remises ALM LCR. Le niveau de consolidation n'est plus porté par le module. En conséquence, le taux des remises ALM LCR est en baisse au Q2 2023

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis MSI

Arrêtés Q1 et Q2 2023

Remises liquidités ALM_LCR

MSI LIQUIDITE à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	100%	100%	95%	5%	0%
Q2_2023	89%	100%	91%	9%	0%

MSI LIQUIDITE à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	100%	100%	95%	5%	0%
Q2_2023	100%	100%	95%	5%	0%

MSI LIQUIDITE à J+26	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	100%	100%	95%	5%	0%
Q2_2023	100%	100%	95%	5%	0%



1- STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 2/6

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis SI

Arrêtés Q1 et Q2 2023

Remises liquidités ALM_LCR

SI LIQUIDITE à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	94%	100%	97%	3%	0%
Q2_2023	89%	100%	96%	4%	0%

SI LIQUIDITE à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	98%	100%	97%	3%	0%
Q2_2023	99%	100%	97%	3%	0%

SI LIQUIDITE à J+26	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	99%	100%	97%	3%	0%
Q2_2023	99%	100%	97%	3%	0%



1- STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 3/6

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis LSI

Arrêtés Q1 et Q2 2023

Remises liquidités ALM_LCR

LSI LIQUIDITE à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	77%	98%	93%	5%	2%
Q2_2023	75%	99%	89%	10%	1%

LSI LIQUIDITE à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	85%	100%	95%	5%	0%
Q2_2023	87%	100%	89%	11%	0%

LSI LIQUIDITE à J+26	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	100%	100%	96%	4%	0%
Q2_2023	99%	100%	90%	10%	0%



1- STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 4/6

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis MSI

Arrêtés Q1 et Q2 2023

Collecte AE - COREP - FINREP

MSI à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	97%	100%	81%	19%	0%
Q2_2023	95%	100%	86%	14%	0%
MSI à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	99%	100%	84%	16%	0%
Q2_2023	100%	100%	87%	13%	0%



1- STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 5/6

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis SI

Arrêtés Q4 2022 et Q1 2023

Collecte AE - COREP - FINREP

SI à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	97%	100%	90%	10%	0%
Q2_2023	99%	100%	86%	13%	0%

SI à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	99%	99%	90%	10%	1%
Q2_2023	100%	100%	86%	14%	0%



1- STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 6/6

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis LSI

Arrêtés Q4 2022 et Q1 2023

Collecte AE - COREP - FINREP

LSI à J+1	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	84%	99%	83%	16%	1%
Q2_2023	90%	100%	82%	17%	0%
LSI à J+11	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
Q1_2023	95%	100%	83%	17%	0%
Q2_2023	95%	100%	82%	18%	0%

2- COLLECTE RÉMUNÉRATION 12/2022

- A partir de l'arrêté 12/2022, l'approche séquentielle s'applique à la collecte rémunération. Les remises individuelles sont transmises à la BCE qui les transmet ensuite à l'EBA
- Nous vous demandons de porter une attention particulière à la correction des validations rules (contrôle de cohérence de l'EBA) car les données sont agrégées par l'ACPR et envoyées à la BCE/EBA. Cette collecte fait l'objet de contrôles additionnels et de nombreux échanges, demandes de correction pour les incohérences dans les remises
- Suite à différents échanges avec la BCE, certains établissements ont été ajoutés à la liste des remettants des collectes REM_BM ; REM_HE ; REM_HR. Ces établissements ont été contactés par l'ACPR
- Nous remercions les établissements qui ont déjà transmis ces modules



3- PUBLICATION DES TAXONOMIES

Reporting	Version	Module / États	Publication	Arrêté	Texte réglementaire	Commentaire
CRR Phase 1	3.3	IPU threshold monitoring template	06/2023	12/2023		
		ESG pillar 3 disclosures				
		Disclosures pillar 3				
CRR Phase 2		SBPIMV	07/2023	09/2023		
		SBP		12/2023		
CRR Phase 3		IRRBB	Octobre 2023	12/2023		
SFRDP	5.1.0.1		06/2023			Modifications techniques
LCB-FT	2.3	Banque (hors approche Groupe)	09/2023	12/2023	Instruction ACPR n° 2022-I-18	3 types de remise : questionnaire général, allégé banque 1, allégé banque 2
		Approche Groupe				
	Remise Excel du tableau B4-1					



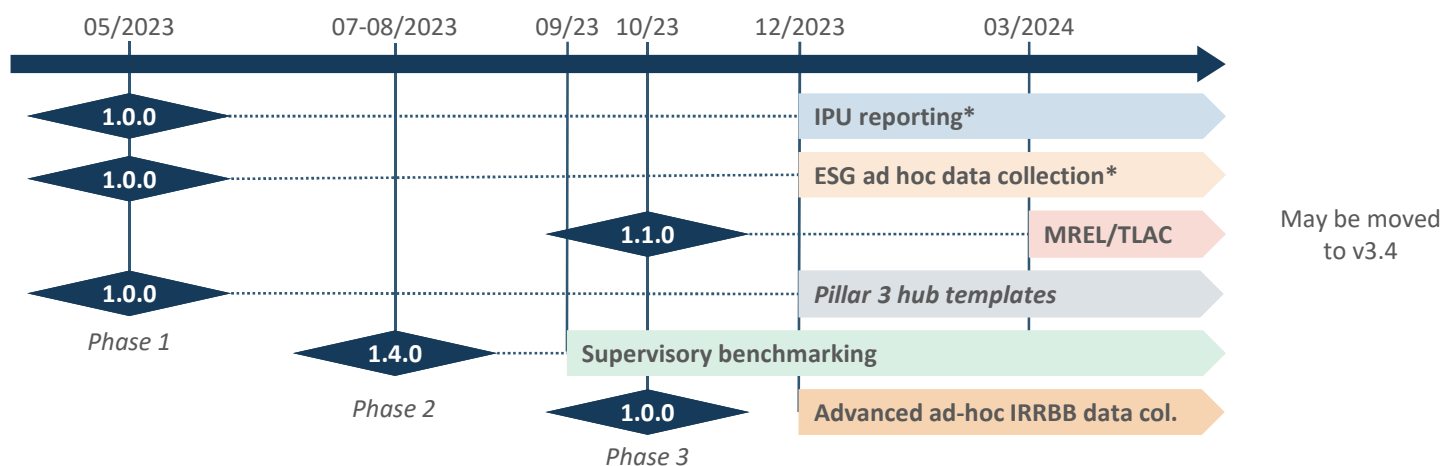
3- PUBLICATION DES TAXONOMIES



EBA Regular Use

Release v3.3 – Scope and high-level timelines

New reporting standards and amendments to existing reporting standards



* no (new) reporting standard, integration into technical package only



4- COLLECTES BUREAUTIQUES TRANSFORMÉES EN XBRL

Comment remplir les tableaux au format Excel ?

- ✓ Tous les montants monétaires sont remis en euros
- ✓ Aucune mention ne doit accompagner les valeurs numériques (ne pas indiquer « € », etc.)
- ✓ Les cellules ne doivent pas comporter de formules de calcul
- ✓ Tous les montants attendus doivent être déclarés
- ✓ Lorsqu'aucune information n'est à déclarer, les cellules et tableaux concernés **sont laissés vides.**
- ✓ Respecter le format de donnée décrit dans le dictionnaire DPM :
 - listes fermées
 - utiliser uniquement les données de la liste (y compris s'il y a des coquilles : à signaler pour qu'elles soient corrigées dans la prochaine version de taxonomie)
 - Attention à la casse : respecter exactement le contenu des listes déroulantes
 - type de données, par exemple
 - Ne pas saisir de décimale pour un type « entier » (integer)
 - les valeurs de type « booléen » ne peuvent être que « true » ou « false »



4- COLLECTES BUREAUTIQUES TRANSFORMÉES EN XBRL

Les contrôles

- Plusieurs sortes de contrôles XBRL seront mis en œuvre lors de la transformation des remises :
 - La conformité des données renseignées avec les listes de valeurs autorisées et les types de données attendus
 - La vérification de l'unicité des données : une même donnée présente dans plusieurs tableaux doit avoir une valeur unique
 - La vérification des contrôles « taxonomiques » dont la liste est fournie sur le site [e-Surfi banque](#)
- Un compte-rendu de traitement (CRT) listant les résultats sera mis à disposition des remettants sur le portail Onegate
- En cas d'erreur, **un fichier complet** devra être resoumis



4- COLLECTES BUREAUTIQUES TRANSFORMÉES EN XBRL

La documentation est publiée sur le site [e-Surfi banque](https://e-surfi.banque-france.fr), rubrique « TAXONOMIES »



- ✓ La **note de livraison** présente les informations l'organisation et le fonctionnement des fichiers
- ✓ Les **états annotés DPM** sont une version « documentée » des états de saisie : pour chaque cellule des tableaux une information est fournie sur le type de valeur attendu (metric), une définition « métier » du point de donnée, et des contrôles intra-document le cas échéant
- ✓ Le **dictionnaire DPM** contient les listes des concepts utilisés dans les états annotés, regroupés par domaines (présentés par onglets), ainsi que les listes des dimensions associées et des metrics
- ✓ Les **contrôles taxonomiques** listent les contrôles intra et inter-documents. Les cellules des tableaux sont identifiées par « nom état, n°ligne, n°colonne » : par exemple « ('RB.02.01', 'R0010', 'C0010') ».



5 – ACTU BANQUES : INSTRUCTION À VENIR

Une instruction concernant les états RUBA est en préparation et devrait être soumise à l'avis de la CCAP en vue d'une adoption en collège Banque d'octobre. Les modifications sont mineures et de trois ordres :

- **Inclusion de la catégorie des ECI parmi les assujettis au reporting RUBA :**

- Seul l'état CANTONNEM sera requis pour ce type d'établissement (nombre d'établissements concernés très faible)

- **Mise à jour d'une référence réglementaire dans l'état RUBA RB.42 Maturités**

- L'article L515-14 du CMF portant sur les prêts garantis a été transféré par l'ordonnance n°2013-544 du 27 juin 2013 à l'article L513-3 du CMF
- Les références faites à cet article dans l'état RUBA RB.42 seront donc mises à jour

- **Précision sur le périmètre des établissements de paiement assujettis :**

- Les établissements ne proposant que les services dit « initiation de paiement » et « service d'information sur les comptes » ne sont soumis à aucune remise
- Les dérogations étaient déjà positionnées : pas de modification des attendus

L'entrée en application est envisagée au 1^{er} novembre 2023.



6 – CARTES DE VISITES : AJOUT DE BOITES MAILS COMMUNES

À partir de **fin novembre 2023**, des **boites mails communes** seront ajoutées dans la Carte de Visite, au niveau des contacts superviseurs, afin de vous permettre de **contacter rapidement** le bon interlocuteur.

Pour toutes demandes spécifiques :

- Techniques (problème d'envoi d'instance(s) dans Onegate) :
 - Il faudra contacter le pôle support OneGate
- Réglementaires (informations sur les données et/ou les contrôles des collectes spécifiques suivantes : Statistiques monétaires – BanlanceSheet Items (BSI) ; Statistiques monétaires – Monetary institution Interest Rates (MIR) ; Outre-Mer ; DEVI_SITU ; ENGAG_INT)
 - Il faudra contacter les boites mails communes indiquées

Pour toutes autres demandes :

- Il faudra contacter l'ACPR : sagemoa-garu@acpr.banque-france.fr



6 – CARTES DE VISITES : AJOUT DE BOITES MAILS COMMUNES

SUPERVISEURS

Boite mail générique spécifique OneGate : support-onegate@banque-france.fr

Contact pour toute demande technique liée au dépôt de vos remises sur le portail Onegate.
Téléphone : 01 42 92 60 05

Boite mail générique spécifique pour les collectes statistiques monétaires - BalanceSheet Items (BSI) : 1417-SASMEC-UT@banque-france.fr

Contact pour toute demande réglementaire ou communication relative à la collecte des statistiques de bilan mensuelles et trimestrielles concernant les états suivants :

- M_SITMENS, M_CLIENRE, M_CLIENNR, M_PENLIVR, M_OPETITR, M_CREDOUT, M_CESSCRE, M_CREANCE, M_LIGNCRE, M_AGENTNR, SITUATION_FRANCE, CLIENT_RE, CLIENT_NR, TITRE_PTF, PENS_LIVR, IFT_ResNR, ITB_RESID, ITB_nRESI, M_ELECTRO, TIT_TRANS (du point d'entrée RUBA_B)
- M_TITVALC (du point d'entrée RUBA_C)
- VOLUM_EME (du point d'entrée RUBA_E)
- M_TITTRAN (état hors taxonomie)

Cette adresse mail ne concerne pas les remises M_CONTRAN (état hors taxonomie) et RESER_OBL (du point d'entrée RUBA_B).

Boite mail générique spécifique pour les collectes de statistiques monétaires - Monetary institution Interest Rates (MIR) : 1417-SISTRETXI-UT@banque-france.fr

Contact pour toute demande réglementaire ou communication relative à la collecte des statistiques de flux de contrats et de taux d'intérêts concernant les états suivants :

- M_INTENCO, M_INTDEPO, M_INTNOUA, M_FLUDINT (du point d'entrée RUBA_D)
- M_CATRESI (du point d'entrée RUBA_G)

Boite mail générique spécifique pour les collectes Outre-Mer : pem-edc@iedom-leom.fr

Contact pour toute demande réglementaire ou communication relative :

- à la collecte de l'ensemble des états des points d'entrée RUBA_O et RUBA_P
- aux montants renseignés dans les indicateurs « TOTAL CONCOURS OCTROYES OUTRE-MER SANS GUICHET » et « TOTAL RESSOURCES COLLECTEES OUTRE-MER SANS GUICHET » de l'état SITUATION_FRANCE (du point d'entrée RUBA_B)

Boite mail générique spécifique pour la collecte DEVI_SITU du point d'entrée RUBA_B : 1470-PDC-UT@banque-france.fr

Boite mail générique spécifique pour la collecte ENGAG_INT du point d'entrée RUBA_H : 1470-SFI-UT@banque-france.fr

--

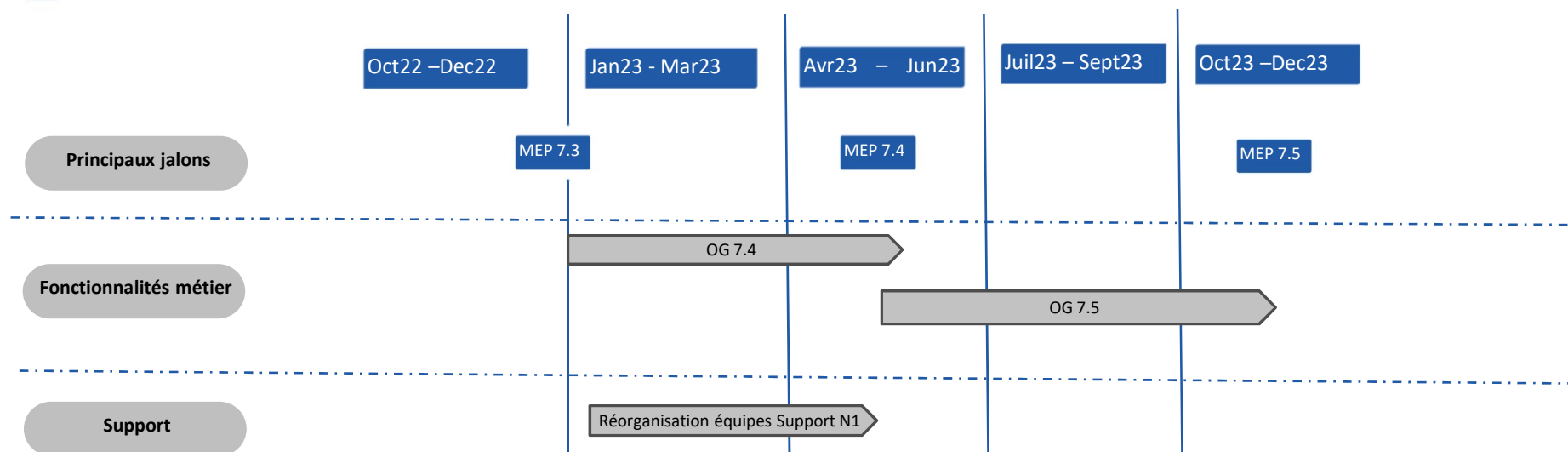
CONTROLEUR - Contrôleur

Supervision générale





7 - ONEGATE – REFONTE



Production	Homologation	Disponibilité Release Note	Description
11/01/2023	21/12/2022	06/01/2023	Version 7.3 : Migration technique des écrans externes
06/05/2023	27/04/2023	27/04/2023	Version 7.4 : Migration des écrans internes
25/11/2023	09/11/2023	09/11/2023	Version 7.5 : Migration de la saisie en ligne



QUESTIONS/REPONSES



RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (1/9)

- Quelle est la date de remontée/remise pour les états Pilier 3 (y compris ESG) / Les délais de remise ?

Il n'y a pas de collecte pour les états pilier 3 pour l'arrêté de décembre 2023, à l'exception des établissements participant à l'exercice pilote

- Est-ce que les petits et moyens établissements (articles 433 ter et quater du CRR 2) devront déclarer obligatoirement les états OV1, REM et KM1 des états du Pilier 3 en format XBRL pour l'arrêté de décembre 2023 ?

Comme indiqué ci-dessus, Il n'y a pas de collecte pour les états pilier 3 pour l'arrêté de décembre 2023

- Sous quel domaine devront être signés les états du Pilier 3 : COR, FIN ou un nouveau domaine ?

Comme indiqué ci-dessus, Il n'y a pas de collecte pour les états pilier 3 pour l'arrêté de décembre 2023



RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (2/9)

- A partir de quel arrêté, doit-on remonter au format XBRL le hub pilier 3 ?

Les établissements concernés sont directement en relation avec l'EBA.

- Donc pour la collecte 2024 sur base du 31/12/2023, passe-t-on par un dépôt direct par le datahub? ou passe-t-on bien par l'ACPR?

Les établissements concernés sont directement en relation avec l'EBA.

- Pouvez-vous nous communiquer la date LCBFT d'ouverture en homologation ?

L'ouverture en homologation des remises LCBFT est prévue mi décembre 2023. Une communication sera publiée.



RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (3/9)

- Vous serait-il possible de nous indiquer pour chaque point d'entrée, les niveaux de remises attendus (Consolidées / Individuelles) ?

Une communication est prévue sur ce point en décembre

- Quand pensez-vous pouvoir mettre à jour les cartes de visites avec les nouvelles exigences sur IPU, IRRBB, Pilier 3 et ESG ?

Une première version sera mise à disposition en décembre 2023 pour ESG et IRRBB

- Savez-vous quand sera définitivement approuvé le règlement CRR3 ?

La date précise n'est pas connue, mais devrait intervenir au début de l'année 2024. La date d'entrée en vigueur de CRR3 est maintenue au 1er janvier 2025

- Avez-vous des informations sur la prochaine taxonomie EBA 4.0 et sa date d'entrée en vigueur ?

Nous n'avons pas d'information à ce jour. Bien entendu, nous communiquerons lorsque nous en aurons.



RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (4/9)

- Concernant les remises IPU, nous avons eu l'information préalablement que cette collecte ne concernerait pas les établissements, mais je comprends maintenant qu'il y a une collecte attendue? Pourrait-on savoir sur quel scope CONSOLIDE / INDIVIDUEL et quelle population?

Sauf changements, cette collecte ne sera pas demandée aux établissements. L'ACPR se chargera directement de celle-ci.

- Quel sera le délai de remise des états IPU ?

Voir réponse précédente.



RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (5/9)

- la nouvelle taxonomie 3.4 aura-t-elle des impacts sur les reporting Finrep au même titre que RUBA ?

La nouvelle taxonomie 3.4 ne devrait pas contenir de nouveautés concernant les données collectées pour FINREP, mais à confirmer

- Avez vous des nouvelles de la collecte FICOD concernant les conglomérats financiers pour laquelle l'EIOPA a publié une taxonomie , et sur lesquels les établissements auraient des exigences à compter du 31/12/2023 ?

L'ACPR n'effectue pas cette collecte spécifique sur l'arrêté du 31/12/2023

- Quand sera publiée la taxonomie EBA 3.4 ?

Nous n'avons pas d'informations supplémentaire à ce qui est publié sur le site de l'EBA (<https://www.eba.europa.eu/risk-analysis-and-data/reporting-frameworks/reporting-framework-3.4>)



RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (6/9)

- Collecte Rémunération pour l'échéance de Décembre 2023 : Quand pourrons-nous déposer un fichier de test pour le module « Payment Gap (REM_GAP) » sur ONEGATE-TEST ?

L'homologation sera accessible en décembre 2023.

- Pour quelles raisons les états rémunérations sont indiqués sur la carte de visite d'un établissement dont aucun dirigeant n'entre dans le seuil ?

Ces anomalies sont à remonter à vos correspondants ACPR

- Collecte Rémunération : Est-ce-que ces contrôles additionnels sont publiés ou vont-être publiés afin que les éditeurs puissent les intégrer dans leur solution ?

Une réflexion sera engagée en 2024. Nous reviendrons vers vous lorsque nous aurons plus de détails



RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (7/9)

- Pourriez vous nous indiquer quelle sera la date limite de remise de la collecte SRF pour cette année svp ?

La date limite pour la collecte SRF pour cette année est le 15/12/2023.

- Devra-t-on signer des remises bureautiques(PDF, Excel,...) pour FGDR et FRU?

Pas d'obligation pour la campagne 2024. La signature, si présente sera traitée. Par contre, l'obligation de la signature sur l'ensemble des collectes Résolution et Mécanismes de garantie entre en vigueur au 01/11/2024 (campagne 2025)



RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (8/9)

- Quand sera publiée la nouvelle taxonomie RUBA et à partir de quel arrêté ?

La prochaine version de la taxonomie RUBA devrait concerner l'arrêté décembre 2024. La publication devrait intervenir vers juin 2024.

- De quel type de document bureautique parlez-vous ? Avez-vous un exemple de document bureautique de type Excel qui soit rattaché à une taxonomie et qui rentre dans le cadre de ce processus (respect des types, respect et de la transformation en XBRL (opérée par vos services si je comprends bien) ?

La collecte LCB-FT respecte ces conditions

- Quelles sont les collectes bureautiques qui seront transformées en XBRL (de mémoire ce sont des états sur Excel déclarés directement sur Onegate) ?

La collecte LCB-FT et la seule collecte dans ce cas pour le secteur bancaire



RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (9/9)

- Quand sera publiée la documentation technique pour la signature électronique des états CEFIT/CNH ?

Pour les questions portant sur la collecte CEFIT-CNH, vous pouvez contacter : 1417-SRR-UT@banque-france.fr

- Comment peut-on accéder aux parts de marché CEFIT - CNH via ONEGATE ?

Pour les questions portant sur la collecte CEFIT-CNH, vous pouvez contacter : 1417-SRR-UT@banque-france.fr